

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 22 mai 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme TENENBAUM, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, Mme LE GRAND, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS,

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. GOBILLOT (représenté par Mme TOLLOT), Mme REVEL (représentée par Mme LE GRAND),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. BARRON,

Membre(s) absent(s) : (1) M. GARRIGUES

Date de convocation : 15 mai 2007

Délibération n° : 27-2007

Objet : Remise gracieuse de dette

Monsieur Louis GRUSELLE, décédé le 1er octobre 2006, est redevable auprès du CCAS de Dijon de la somme de 691,29 € au titre du portage des repas à domicile pour les périodes d'octobre, novembre et décembre 2005, puis janvier et juillet 2006.

Madame Marie-Christine GRUSELLE, l'une de ses filles, est dans l'impossibilité de régler cette dette et a récemment sollicité le CCAS afin d'obtenir une remise gracieuse.

Une étude des travailleurs sociaux a permis de constater que le décès de Monsieur GRUSELLE n'a donné lieu à aucune succession en raison de l'absence de biens, et que tous les enfants sont en difficulté financière.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'accorder une remise gracieuse de la totalité de la somme restant due, soit 661,29 €.

Le Conseil d'Administration accorde cette remise gracieuse.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 5 JUIN 2007



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DAGL : 1
Receveur Municipal : 2



PUBLIÉ LE 23 MAI 2007